

Metz, le 26 juillet 2018

COMMUNIQUE

Conseil de Développement Durable de Metz Métropole (Codev) : faites entendre votre voix !

Après l'installation d'un nouveau Codev en 2015 et conformément à ses statuts, celui-ci se renouvelle partiellement en 2018. C'est donc le moment pour les habitants, représentants d'une association, d'un organisme, d'une entreprise du territoire, de poser leur candidature pour rejoindre l'équipe et participer aux réflexions sur des projets structurants pour l'avenir du territoire.

Participer au Codev c'est...

- faire entendre sa voix, que l'on soit étudiant, mère de famille, retraité(e), chef d'entreprise, etc.,
- discuter, partager, échanger avec des personnes issues d'horizons différents,
- la possibilité de faire avancer les choses en proposant des idées concertées et originales aux élus, en toute indépendance, et d'être écoutés.

S'impliquer dans le Codev c'est...

- d'abord être majeur et ne pas avoir de mandat politique,
- être disponible en soirée, après le travail pour 3 workshops par mois,
- partir à la rencontre des services, mener des actions de terrain auprès des usagers,
- participer à des visites en avant-première.

Rappel : qu'est-ce que le Codev ?

Le Codev est composé de 80 membres. Ils sont répartis en 5 collèges (monde économique, monde socio-éducatif, monde associatif, représentant des habitants, personnalités qualifiées) ponctuellement rejoints par un 6^e, le Cloud, dont la composition varie en fonction des sujets, de la disponibilité ou de l'intérêt pour une thématique.

Chaque contribution du Codev qu'elle soit spontanée ou à la demande de Metz Métropole, fait l'objet de discussion directe entre les élus et le Conseil qui rédige ses notes et rapports en complète indépendance. Sa seule influence est celle des habitants et usagers de la Métropole. En effet, le Codev fait appel à l'expertise d'usage des habitants pour fonder et construire ses visions. Ainsi, à plusieurs reprises, des recommandations ont pu avoir un impact important. Par exemple, dernièrement, ses idées ont été prises en compte dans plusieurs champs comme l'organisation des relations entre Metz Métropole et ses conseillers municipaux, la définition d'un projet métropolitain, le déploiement de la participation citoyenne dans les politiques de la collectivité, ou encore le plan de déplacement de déplacements urbains au fur et à mesure de son élaboration.

Comment poser sa candidature ?

Envoyer par mail ou par voie postale ses coordonnées en précisant ses activités et son intérêt pour le Codev à :

Metz Métropole

Joris Matyja
Chargée de mission Conseil de Développement Durable
Harmony Park
11, boulevard Solidarité à Metz

Mail : codev@metzmetropole.fr

Tél. 03 87 50 15 98

Ou rendez-vous sur metzmetropole.fr pour accéder au formulaire de candidature.

facebook.com/MetzMetropole - twitter.com/MetzMetropole - flickr.com/photos/metzmetropole

Contact Presse : Céline VINCENT - 03 87 39 39 14 - 06 20 90 99 80 - cvincent@metzmetropole.fr